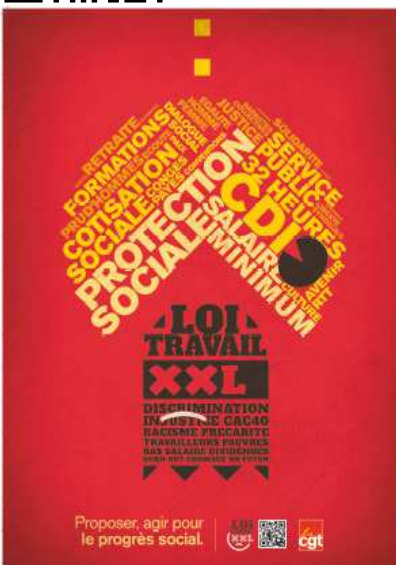




[www.fnte.cgt.fr](http://www.fnte.cgt.fr)

**APPEL FÉDÉRAL  
12 SEPTEMBRE**



**Fédération nationale  
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541  
93515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01  
Mail : [trav-etat@cgt.fr](mailto:trav-etat@cgt.fr)

# 12 SEPTEMBRE JOURNÉE DE GRÈVES ET DE MANIFESTATIONS APPEL FNTÉ-CGT

Le président de la république et son gouvernement, représentants du patronat, du MEDEF et des banques, notamment de la banque Edmond de Rothschild, ont profité de l'été pour attaquer violemment les droits des travailleurs, comme l'avait fait en 1953 le président du Conseil Joseph Laniel.

A l'image de nos aînés de cette époque qui ont alors mené des grèves exemplaires en plein mois d'août, il nous faut faire front tous ensemble, salarié.e.s du privé, agents publics, retraité.e.s et privé.e.s d'emploi contre les régressions sociales annoncées.

## ENTREPRISES PRIVÉES

Depuis 2013, 4 réformes du code du travail ont été menées – loi dite « sécurisation de l'emploi », loi Rebsamen, loi Macron, loi El Khomri – ayant toutes en commun de faire reculer les droits des salariés. Si la loi El Khomri est passée grâce à l'article 49.3, la 5<sup>ème</sup> réforme du droit du travail Macron-Philippe-Pénicaud fera l'objet d'ordonnances, véritable coup d'état social, avec le même objectif, éviter le débat et la mise sur la place publique de ses méfaits.

- ✓ Destruction des droits collectifs des travailleurs pouvant conduire à un code du travail par entreprise, « la loi du patron ».
- ✓ Inversion de la hiérarchie des normes ce qui mettrait fin à la primauté du contrat de travail, des conventions collectives, des accords de branche et du code du travail dans de nombreux domaines (horaires, heures supplémentaires, congés, ...) où l'accord d'entreprise prévaudrait.
- ✓ Fusion des IRP (Instances Représentatives du Personnel) CE/DP/CHSCT : moins d'élu.e.s et de mandaté.e.s, disparition des CHSCT.
- ✓ Plafonnement des indemnités prud'homales (possibilité de budgétiser une année à l'avance des licenciements en sachant grâce au barème combien cela coûtera).
- ✓ Généralisation des contrats précaires en étendant le contrat de chantier à des contrats de projet, de mission, ... faisant du CDI une exception à éliminer.
- ✓ Facilitation des licenciements (impossibilité de refuser toute modification de la rémunération, des horaires, du cycle et du lieu de travail ... sous peine de licenciement non contestable)

Et d'autres attaques ont eu lieu ou sont en préparation :

- ✓ La baisse de l'APL (Allocation Pour le Logement : - 5 €/mois) qui touchera directement les plus démunis.e.s, étudiant.e.s, privé.e.s d'emploi, ...) puisqu'elle est sous condition de ressources.
- ✓ Une réforme de l'assurance chômage qui entraînera la baisse du montant des allocations, la diminution de la durée d'assurance, la radiation en cas de deux refus d'offres jugées raisonnables, ...

- ✓ Une réforme des retraites avec la fin des régimes spéciaux (dont le FSPOEIE), la fin du système actuel de solidarité par répartition à prestations définies et la mise en place d'une retraite « à la suédoise » par point à « cotisations définies ».
- ✓ Suppression des régimes étudiants et travailleurs indépendants.
- ✓ Attaque de l'ensemble de la Sécurité Sociale (famille, maladie ...) avec suppression des cotisations sociales et augmentation de la CSG pour les retraité.e.s et les actif.ve.s et qui entrainera encore des baisses de prestations. La suppression des cotisations et le transfert vers l'impôt (CSG) changent profondément la nature de la Sécurité Sociale :

Notre salaire se décompose entre :

- Salaire direct « net » couvrant nos besoins individuels
- Salaire socialisé « brut » couvrant nos besoins collectifs (santé, vieillesse, famille, maternité, invalidité, handicap, logement, chômage...)

En supprimant les cotisations sociales, le gouvernement n'augmente pas notre salaire ; il le baisse !

## **FONCTION PUBLIQUE**

Le passé a montré que la fonction publique ne sera pas épargnée si les ordonnances Macron-Philippe-Pénicaud viennent à s'appliquer. Mais pour le moment, c'est « l'austérité budgétaire » qui est à l'ordre du jour.

- ✓ Suppression de 50 000 postes dans la fonction publique de l'État avec le non remplacement de deux départs à la retraite sur trois (suppression de 120 000 postes dans les 3 versants).
- ✓ Abandon des contrats aidés, ce qui serait satisfaisant si c'était pour les transformer en véritables emplois mais ce n'est bien sûr pas le cas.
- ✓ Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique et suppression du supplément familial de traitement.
- ✓ Gel du point d'indice des fonctionnaires pour au moins trois ans de plus et différenciation entre les trois versants.
- ✓ Hausse de la CSG (+ 1,7%) qui touchera directement les retraités dès 2018 et les fonctionnaires qui subiront une baisse non compensée de leur pouvoir d'achat.
- ✓ Baisse des dotations de l'état aux collectivités territoriales qui se traduira par moins de constructions de crèches, d'écoles, de collèges/lycées, de gymnases, de piscines et encore moins de subventions pour la culture et les associations.

## **A L'INVERSE, LA CGT REVENDIQUE :**

- ✓ L'augmentation du SMIC à 1 800 €, l'augmentation des salaires, des pensions, des minimas sociaux et du point d'indice des fonctionnaires.
- ✓ L'égalité salariale femmes/hommes.
- ✓ La retraite à 60 ans avec un taux de remplacement à 75% minimum du SMIC.
- ✓ Un code du travail simplifié du 21<sup>ème</sup> siècle plus protecteur des salarié.e.s.
- ✓ Le respect de la hiérarchie des normes.
- ✓ La réduction du temps de travail hebdomadaire à 32H entraînant une création massive d'emplois.
- ✓ La relocalisation des productions et le développement de l'emploi industriel.
- ✓ La reconquête et le développement de services publics de qualité.
- ✓ Une protection sociale de haut niveau (reconquête de la sécurité sociale).

**LE MARDI 12 SEPTEMBRE COMMENÇONS PAR NOUS  
MOBILISER TOUS ENSEMBLE, ACTIF.VE.S,  
RETRAITÉ.E.S ET PRIVÉ.E.S D'EMPLOI, ET  
MASSIVEMENT, PAR LA GRÈVE ET LA MANIFESTATION**